



# Phare

## Lutte contre le harcèlement à l'école

### EQUIPE BIEN-ÊTRE DE L'ÉCOLE



Marie Roy  
Directrice

Maryline Guillon  
Enseignante

Lydie Gruel  
Personnel  
périscolaire



# 1

#### PREVENIR et REPERER

Une sensibilisation au respect de l'autre est opérée dans toutes les classes, de manière adaptée à l'âge des enfants.  
En élémentaire, nous apprenons également à repérer une situation de mal-être, et à donner l'alerte.

# 2

#### COMMUNIQUER

Une situation de mal-être est identifiée ou supposée : élèves, parents, membres de l'équipe éducative, il faut IMMÉDIATEMENT prévenir un membre de l'équipe Bien-être.



# 3

#### ENTRETIEN AVEC LA VICTIME

L'élève victime est écouté par les membres de l'équipe Bien-être, autant de fois que nécessaire, sitôt la situation connue. La famille de la victime est informée.

# 4

#### ENTRETIEN AVEC LES AUTRES ÉLÈVES

Témoins et élèves impliqués sont rencontrés à plusieurs reprises lors de courts entretiens, sans les sanctionner, pour résoudre la situation au sein de l'école et de façon durable. L'objectif est de trouver ENSEMBLE une solution.



# 5

#### BILAN ET LES SUITES ÉVENTUELLES

Un bilan est fait avec la victime. La victime et les élèves impliqués sont revus à différents intervalles lors de temps très courts pour rappeler ensemble les solutions établies et s'assurer des effets du protocole sur le long terme.

Dans la plupart des cas, le protocole fonctionne. Pour les rares fois où cela ne suffit pas, les parents d'élèves des intimidateurs sont reçus et des mesures de sanction sont réfléchies.



**15 JOURS AU MAXIMUM SE PASSENT ENTRE L'ÉTAPE 2 ET L'ÉTAPE 5**